

# Bureau Syndical et CAO

## 1<sup>er</sup> février 2022

Synthèse des travaux





## AFFAIRES DELIBEREES

## Versement de fonds de concours

Conformément aux règles de participation du SDEE, le Bureau Syndical a approuvé la sollicitation des fonds de concours relatifs à la réalisation des travaux d'électrification suivants :

Collectivité	Chantier	Montant TTC des travaux	Participation du SDEE	Fonds de concours
ALBARET SAINTE MARIE	Enfouissement La Garde RN9 (poste Gourdon)	30 285 €	20 190 €	10 095 €
BOURGS SUR COLAGNE	Extension Casiers alimentaires	20 196 €	18 096 €	2 100 €
BRION	Enfouissement Bouteillers	24 601 €	16 401 €	8 200 €
CHASTEL NOUVEL	Enfouissement traverse RD806, côté Nord	47 171 €	31 447 €	15 724 €
CHASTEL NOUVEL	Génie civil coordonné traversée RD806 côté Nord	36 817 €	24 545 €	12 272 €
CHASTEL NOUVEL	Enfouissement traversée RD806 côté Sud	26 593 €	17 729 €	8 864 €
CHASTEL NOUVEL	Génie civil coordonnée traversée RD806 côté Sud	20 815 €	13 877 €	6 938 €
CHASTEL NOUVEL	Extension aire de camping-car	6 585 €	5 585 €	1 000 €
ISPAGNAC	Extension parcelle com. quartier Table Ronde	4 554 €	3 554 €	1 000 €
LE MALZIEU FORAIN	Enfouissement Fraissinet-Langlade	98 386 €	65 591 €	32 795 €
LE POMPIDOU	Extension résidence Carly au bourg	6 882 €	5 882 €	1 000 €
LUC	Extension résidence Chabalière au bourg	5 874 €	4 874 €	1 000 €
MAS SAINT CHELY	Extension rés. Agulhon-Commandré à Caussignac	9 827 €	8 827 €	1 000 €
MONT LOZERE ET GOULET	Extension résidence Vignon à Belvezet	8 813 €	7 813 €	1 000 €
MONTS DE RANDON	Enfouissement Malassagne	83 428 €	55 619 €	27 809 €
MONTS DE RANDON	Génie civil coordonnée Malassagne	34 134 €	22 756 €	11 378 €
MONTS DE RANDON	Extension réservoir de Malassagne	4 820 €	3 820 €	1 000 €
PEYRE EN AUBRAC	Enfouissement Aumont Aubrac route de l'Aubrac	47 961 €	31 974 €	15 987 €
PEYRE EN AUBRAC	Génie civil coordonnée voirie RD50	11 590 €	7 727 €	3 863 €
RIMEIZE	Enfouissement Fraissinoux	63 237 €	42 158 €	21 079 €
RIMEIZE	Enfouissement Les Cayres	6 625 €	4 417 €	2 208 €
RIMEIZE	Génie civil coordonné Fraissinoux et Les Cayres	24 444 €	16 296 €	8 148 €
ST ETIENNE DU VALDONNEZ	Extension résidence Coudert aux Faux	13 640 €	12 640 €	1 000 €
ST ETIENNE VALLEE FRANCAISE	Extension résidence Menard à Auriol	13 030 €	11 530 €	1 500 €
ST FREZAL D'ALBUGES	Extension résidence Monty à La Peyre	7 596 €	6 596 €	1 000 €
SERVERETTE	Extension résidence Dupin au Moulin de Bayle	7 359 €	6 359 €	1 000 €
CC CEVENNES AU MONT LOZERE	Extension surpresseur de Mas Lavit à St Germain	5 734 €	4 734 €	1 000 €
<b>Total</b>		<b>670 997 €</b>	<b>471 037 €</b>	<b>199 960 €</b>
			<b>70.2%</b>	<b>29.8%</b>

Régularisations				
MASSEGROS CAUSSES GORGES	Enfouissement Les Fonts	111 254 €	74 170 €	37 085 €
MASSEGROS CAUSSES GORGES	Génie civil coordonné Les Fonts	46 503 €	31 002 €	15 501 €
PREVENCHERES	Enfouissement bourg quartier Devevou	36 072 €	24 048 €	12 024 €
PREVENCHERES	Génie civil coordonné bourg quartier Devevou	41 360 €	27 573 €	13 787 €
<b>Total</b>		<b>235 189 €</b>	<b>156 793 €</b>	<b>78 397 €</b>
			<b>66.7%</b>	<b>33.3%</b>

## Création d'un groupement de commandes pour la coordination de travaux de génie civil

Dans le souci d'optimiser les moyens à mettre en œuvre pour la réalisation conjointe des travaux de génie civil liés à la mise en discrétion des réseaux électriques relevant de la maîtrise d'ouvrage du SDEE, et de la réfection d'autres réseaux secs ou humides ou de la voirie, sous maîtrise d'ouvrage communale ou intercommunale, de permettre la bonne coordination de ces travaux et d'en limiter l'impact pour les riverains, il a été décidé de créer un groupement de commandes **entre la commune de Grandrieu et le SDEE** pour la réfection des réseaux d'eau potable, d'assainissement et d'eau pluviale, et l'enfouissement des réseaux électriques, d'éclairage public et de télécommunication, **sur les hameaux de Bellelande et La Brugère.**





## AFFAIRES DELIBEREES

### Soutien financier à la collecte annuelle des plastiques agricoles

Pour faire suite à la demande de financement du COPAGE, qui assure tout au long de l'année l'animation et la coordination de cette opération, et supervise la collecte, et au vu de son importance dans une logique de valorisation maximum des déchets, et de ses répercussions positives pour la filière départementale de traitement des déchets ménagers (l'organisation de cette collecte ayant permis de capter une quantité substantielle de plastiques agricoles qui se retrouvait auparavant mélangée aux déchets ménagers avec un impact technique tout autant que financier), il a été décidé le versement par le SDEE d'une participation de **5 000 €** au titre de l'année 2022.

Celle-ci est destinée à la prise en charge d'une partie des frais de préparation, d'animation, de communication et de coordination des collectes d'hiver et de printemps des plastiques agricoles, en lien avec les collectivités gestionnaires des déchèteries, qui mettent à disposition un site de collecte temporaire, ainsi qu'à la recherche et au gardiennage des sites de collecte localisés en dehors des déchèteries.



Pour information, **en 2021, 27 points de collecte** ont pu être proposés, permettant la **collecte et le recyclage de 596 tonnes de plastiques**, en lien avec la filière nationale ADIVALOR (Agriculteurs, Distributeurs, Industriels pour la VALORisation des déchets agricoles) et **1 323 agriculteurs** ont participé à cette opération.

L'année 2022 verra également le retour d'une collecte d'hiver, destinée principalement au déstockage des ficelles et filets, et rendue possible par un abaissement des seuils d'intervention d'ADIVALOR. Celle-ci se déroulera en février sur 12 sites.

### Reversement des soutiens de l'éco-organisme Ecomobilier

En sa qualité de Syndicat départemental de traitement des déchets ménagers et assimilés, le SDEE a contractualisé depuis 2014 avec l'éco-organisme Ecomobilier en vue du déploiement progressif de la collecte des Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA) sur l'ensemble des déchèteries du département. A ce titre, il perçoit les soutiens financiers versés par Ecomobilier (part forfaitaire et part variable en fonction des tonnages collectés).

Une partie de ces soutiens (part forfaitaire) a permis au SDEE de financer l'aménagement des quais destinés à l'accueil de la benne Mobilier, travaux réalisés par ses EPCI de Collecte adhérents et gestionnaires des déchèteries dans le cadre du programme départemental de rénovation et mise au norme, à raison d'un quai par déchèterie et de 10 000 € de subvention par quai. L'autre partie (part variable) étant détaillée par Ecomobilier pour chaque déchèterie en fonction de ses performances, est directement reversée aux EPCI de Collecte.

Le déploiement de la collecte du Mobilier étant désormais quasiment achevé, seule la déchèterie de Saint Privat de Vallongue n'étant pas encore équipée en raison des incertitudes sur le projet d'extension du site (mais la subvention pour ce dernier quai étant provisionnée), il a été décidé de revoir l'affectation de la part forfaitaire des soutiens versés au SDEE par Ecomobilier. Ce soutien étant identique pour l'ensemble des déchèteries, il a été décidé l'affectation suivante :

- ✓ 80% de reversement pour les EPCI de Collecte ;
- ✓ 20% pour le SDEE, permettant de couvrir les frais de gestion et de suivi du contrat.

Le reversement intégral aux EPCI de Collecte de la part variable, en vigueur depuis 2015, est quant à lui maintenu.

Pour information, **en 2021, 1 667 tonnes de Mobilier ont été collectées en déchèteries**, soit 498 tonnes de plus qu'en 2020 (+43%). La collecte et le traitement de ces Déchets d'Eléments d'Ameublement sont intégralement pris en charge par Ecomobilier.





## AFFAIRE DELIBEREE

### Demande de financement au Conseil départemental pour un programme mutualisé de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable et d'assainissement

Les réseaux subissent une dégradation lente et souvent invisible conduisant à une forte pression sur la ressource en eau. La gestion patrimoniale est donc désormais un enjeu majeur pour les collectivités afin d'orienter leurs choix d'investissement dans un objectif de performance et de respect de la réglementation. Conscient de cet enjeu pour les collectivités en termes de coûts d'exploitation, de qualité de service, de responsabilité mais également de développement durable et afin de les accompagner dans cette démarche d'optimisation, le SDEE développe depuis plusieurs années de nouveaux services permettant de faciliter la surveillance des réseaux et d'en améliorer la connaissance. Dans le cadre des **Assises de l'Eau**, il a souhaité se positionner sur cette thématique en assurant au niveau départemental **la conduite de l'action n°6 "Proposer une mutualisation des outils de gestion patrimoniale"**.

Afin d'améliorer la connaissance des réseaux d'eau potable, le SDEE propose un service de **gestion informatisée des plans de réseaux** pour le compte des collectivités. La localisation des réseaux est réalisée par un relevé des ouvrages affleurant à l'aide d'un GPS de précision décimétrique. La mise à jour annuelle des données techniques et géographiques est également assurée par le SDEE. **Un outil de cartographie en ligne type Web SIG** (Système d'Information Géographique) a aussi été mis en place, permettant une visualisation des plans sous différents fonds (photo, cadastre, carte, ...), mais aussi la consultation des données de chaque ouvrage. Les informations recensées dans cette solution Web SIG sont ainsi accessibles aux élus, fontainiers et techniciens de chaque collectivité depuis n'importe quelle connexion internet.

Concernant l'exploitation des réseaux d'eau et d'assainissement, le SDEE assure également la mise en place de **solutions de télégestion** en proposant aux collectivités qui le souhaitent l'accès à un logiciel de supervision mutualisé accessible 7j/7 et 24h/24. Cet outil permet d'assurer en temps réel le suivi du réseau (débit, pression...) et génère des alertes en cas d'anomalie, ce qui permet d'améliorer la réactivité des services et de réduire les temps de dysfonctionnement, mais également d'anticiper les défauts et notamment les fuites des réseaux d'eau potable. La consultation des données est possible à partir d'une simple connexion internet.

Fin 2021, **47 collectivités (55 communes) adhèrent au service de gestion des plans et données techniques de leurs réseaux d'eau potable**, soit près d'un tiers de la surface du département et **1 900 km de réseau**, et **35 collectivités au service de centralisation des données de télégestion**, soit **107 postes de télégestions connectés** au logiciel de supervision mutualisé et **182 compteurs généraux eau potable en surveillance**.

Ces prestations mutualisées d'aide à la gestion patrimoniale des réseaux se heurtent dans leur développement à une absence de financement de l'investissement initial, qu'il s'agisse de la réalisation de relevé pour les plans de réseaux, ou de la fourniture et pose des postes locaux pour la télégestion. Aussi, afin d'accompagner les collectivités dans la mise en place de ces outils, et dans l'objectif d'une exploitation plus performante de leurs réseaux, le SDEE sollicite la mobilisation d'une enveloppe spécifique au titre des contrats territoriaux 2022-2025 au profit des communes et EPCI, selon le plan de financement suivant :

	Cartographie	Télégestion	TOTAL (2022/2025)
<b>Montant de l'opération (HT)</b>	<b>300 000 €</b>	<b>280 000 €</b>	<b>580 000 €</b>
Département (40%)	120 000 €	112 000 €	<b>232 000 €</b>
Collectivités (40%)	120 000 €	112 000 €	<b>232 000 €</b>
SDEE (20%)	60 000 €	56 000 €	<b>116 000 €</b>

L'estimation du montant des investissements est établie :

- ✓ pour la cartographie, sur la base d'un relevé initial avec acquisition des données pour 25 collectivités à un coût moyen de 12 000 € HT ;
- ✓ pour la télégestion, sur la fourniture et pose de 100 nouveaux postes locaux à un coût moyen de 2 800 € HT.

La mobilisation d'une enveloppe spécifique au titre des contrats territoriaux serait un signal fort pour favoriser la mutualisation et inciter les collectivités qui ne l'ont pas encore fait à initier une démarche de gestion patrimoniale de leurs réseaux. L'enveloppe sollicitée pourrait être versée, au choix du Conseil départemental, au SDEE en venant minorer le reste à charge de chaque collectivité, ou directement aux collectivités s'inscrivant dans cette démarche mutualisée portée par le SDEE.





## AFFAIRE DELIBEREE

### Réflexion sur la création d'une société d'économie mixte pour accompagner le développement des énergies renouvelables en Lozère

La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte a fixé des objectifs ambitieux de déploiement de solutions de production d'énergie renouvelable, qui ont été renforcés en 2020 avec la révision de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE).

Sous cette impulsion, de nombreuses collectivités lozériennes sont désormais fortement sollicitées par des développeurs privés et manquent parfois d'outils et d'ingénierie afin d'éclairer leurs choix. Les projets liés aux énergies renouvelables constituent désormais un enjeu important de développement territorial qu'il apparaît opportun d'accompagner pour différentes raisons :

- ✓ faciliter la concertation locale afin d'avoir des projets qualitatifs avec la meilleure acceptabilité possible ;
- ✓ poser clairement les questions d'aménagement du territoire et d'implication des collectivités, en particulier celles pour lesquelles les enjeux économiques, sociaux, écologiques et paysagers sont forts ;
- ✓ maximiser les retombées économiques sur le territoire, au-delà de la simple fiscalité et des revenus de location des terrains, par du co-investissement public et/ou citoyen.

Afin de mettre en place une démarche départementale qui puisse répondre à ces différents enjeux, **il a été décidé d'étudier l'intérêt de création d'une société d'économie mixte (SEM), portée par le SDEE, pour accompagner le développement de projets EnR en Lozère**, dans une logique de mutualisation de moyens, d'expertise et de financement de projets.



Pour poursuivre cette réflexion, une étude comparative des différents montages de SEM EnR créées au niveau régional et national va être lancée, notamment celles portées par des Syndicats Départementaux d'Energie, afin de définir la structuration la mieux adaptée au territoire lozérien. Ce dossier sera ensuite présenté lors d'un prochain Comité Syndical.



## AFFAIRE DELIBEREE

### Validation des projets éligibles au Fonds Chaleur

Lauréat du contrat de développement territorial de l'ADEME pour le développement de la chaleur renouvelable en Lozère, le SDEE assure également la gestion déléguée du Fonds Chaleur, en lien avec son rôle d'opérateur territorial de chaleur renouvelable et afin de soutenir des projets de taille modeste.

Après instruction technique et économique des projets faisant l'objet d'une demande d'aide au titre du Fonds Chaleur, le SDEE et l'ADEME ont validé, lors de la cinquième commission d'attribution des aides, les études et travaux suivants :

Description de l'opération	Montant éligible	Montant aides Fonds Chaleur	Cofinancement Région	EnR produite (MWh)
<b>Etudes</b>				
Etude de faisabilité d'une installation de chauffage par géothermie pour les bâtiments d'un camping	4 980 €	1 743 €	1 743 €	...
Etude de faisabilité d'une installation de chauffage par géothermie pour une crèche intercommunale	4 800 €	1 680 €	1 680 €	...



Description de l'opération	Montant éligible	Montant aides Fonds Chaleur	Cofinancement Région	EnR produite (MWh)
<b>Travaux</b>				
Installation de chauffage par géothermie dans le cadre de la réhabilitation d'un corps de ferme	74 800 €	28 400 €	18 590 €	36
Installation à granulés de bois pour un établissement de formation	327 702 €	78 440 €	70 651 €	293
Installation à granulés de bois pour une école communale	115 551 €	33 966 €	55 074 €	124
Installation à granulés de bois pour un immeuble de bureaux	37 333 €	16 640 €	5 683 €	64
Installation à bois déchiqueté dans le cadre de la réhabilitation d'un corps de ferme	75 837 €	51 860 €	0 €	121
Installation à bois déchiqueté pour deux bâtiments en cours de rénovation	72 495 €	10 427 €	34 755 €	55
Installation à granulés de bois pour deux gîtes	23 556 €	3 090 €	10 300 €	23
<b>Total</b>	<b>737 054 €</b>	<b>226 246 €</b>	<b>198 476 €</b>	<b>716</b>

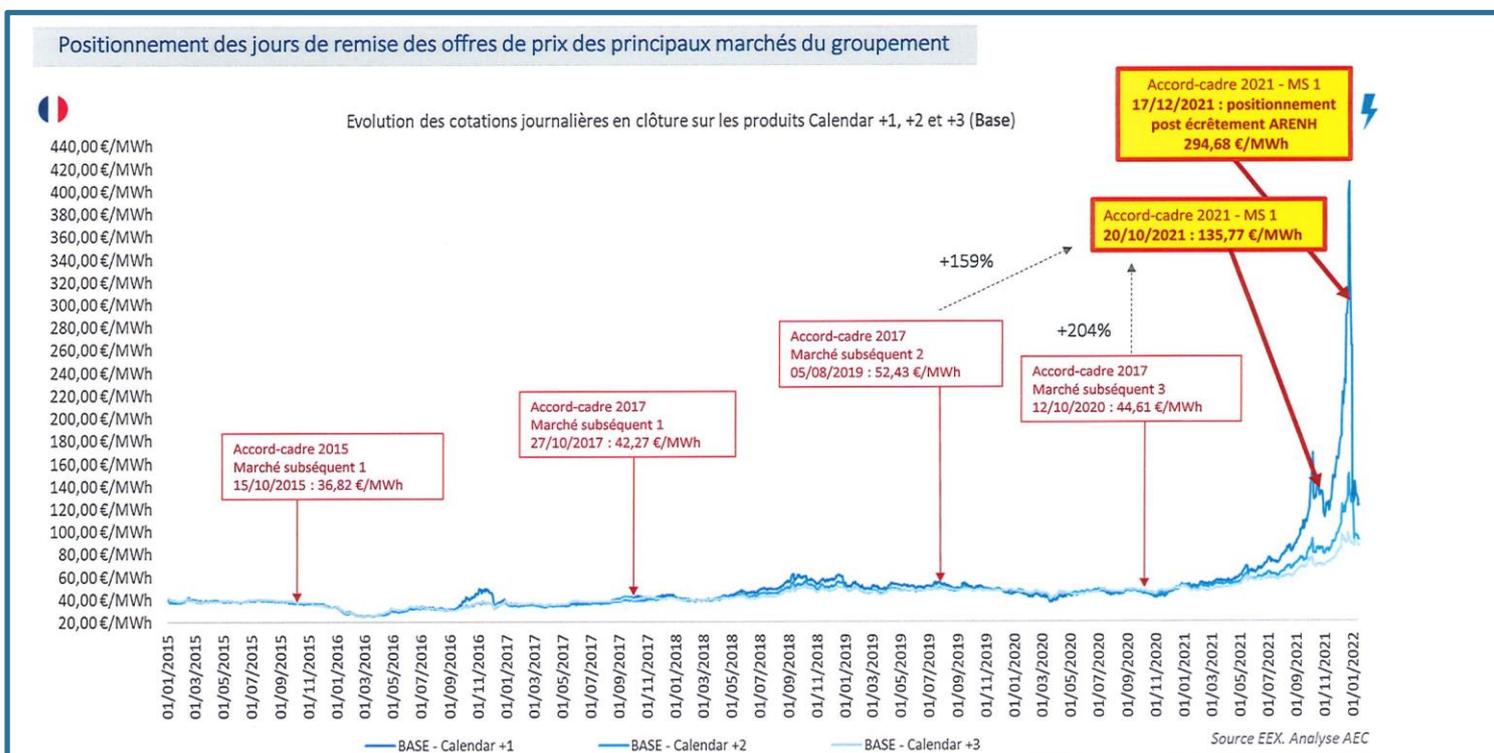


## ACHATS D'ENERGIE

### Incidence de la hausse des prix de l'électricité sur les contrats d'achats renouvelés au 1<sup>er</sup> janvier 2022

Le SDEE organisait le 18 janvier 2022 à Mende, une réunion de présentation des résultats des marchés de fourniture d'électricité pour la période 2022-2024, à l'attention des membres du groupement d'achat qu'il pilote à l'échelle départementale. La réunion, animée par le SDEE et le cabinet spécialisé Audit Expertise Conseil, en présence de représentants d'EDF, fournisseur retenu pour ces marchés, a permis de faire un point détaillé sur la situation énergétique française, européenne et mondiale, et ses conséquences sur les prix dans le cadre du renouvellement de ces marchés.

Vous trouverez ci-dessous l'évolution des prix du marché de l'électricité depuis 2015, ainsi que les positionnements du groupement, et en annexe le **communiqué de presse** de cette réunion.





## AFFAIRES DELIBEREES

### Programme ACTEE : appel à projets SEQUOIA 3

Le programme ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique) porté par la FNCCR vise à faciliter, pour les bâtiments publics, le développement de projets d'efficacité énergétique et de substitution d'énergies fossiles par des systèmes bas carbone. Le SDEE est déjà lauréat des appels à projets SEQUOIA 2 (bâtiments tertiaires) et MERISIER (établissements scolaires), dans le cadre d'une démarche mutualisée entre plusieurs Syndicats d'Énergie d'Occitanie et l'Agence Régionale Énergie et Climat (AREC) pour ce qui concerne SEQUOIA 2.

À l'échelle du territoire lozérien, ce programme a notamment pour objectif de co-construire avec l'ensemble des acteurs locaux un service d'accompagnement plus complet au bénéfice des collectivités du département, dans le prolongement du Contrat d'Objectif Territorial chaleur renouvelable, en vue de maximiser le taux de réalisation des travaux de rénovation énergétique du patrimoine bâti des collectivités.

Les financements déjà obtenus ont permis le lancement de la démarche sur le territoire. La demande remontée par les collectivités est forte. Aussi, afin de renforcer l'accompagnement du SDEE, une candidature a été déposée sur l'appel à projets SEQUOIA 3 afin de permettre le financement de nouveaux audits énergétiques, mais aussi de prestations de maîtrise d'œuvre, et ainsi encourager les collectivités à se lancer dans une phase opérationnelle.

Comme précédemment, cette candidature est mutualisée. Elle est portée par le Syndicat d'Énergie du Gard et associé, outre le SDEE, les Syndicats d'Énergie de l'Aude, du Lot, des Hautes Pyrénées, du Tarn ainsi que Nîmes Métropole. Le SDEE s'est positionné sur trois des quatre lots prévus par l'AAP, et a sollicité les montants d'aides suivants :

- ✓ 15 000 € d'aides pour le lot 1 – Ressources humaines ;
- ✓ 64 750 € d'aides pour le lot 3 – Études techniques ;
- ✓ 30 000 € d'aides pour le lot 4 – Maîtrise d'œuvre.

### Demande de financement auprès de la Région Occitanie pour la réalisation d'audits énergétiques

Afin de répondre aux besoins de ses adhérents et de renforcer son champ de compétences, le SDEE s'est engagé aux côtés d'autres Syndicats d'Énergie d'Occitanie et de l'Agence Régionale Énergie Climat pour proposer un accompagnement à la rénovation énergétique des bâtiments publics, en lien avec le programme ACTEE.

Au travers des missions confiées à l'**économiste de flux** qu'il a récemment recruté, l'accompagnement du SDEE ne se limite pas aux bâtiments tertiaires ou aux écoles, pour lequel il est lauréat de deux appels à projets du programme ACTEE, mais concerne l'ensemble du patrimoine bâti public des collectivités. Celui-ci est également orienté sur le montage post audit des projets, **dans l'objectif de maximiser le passage à l'acte des collectivités.**

Un volet financier a également été prévu par le SDEE, incluant la prise en charge d'audits énergétiques pour le compte de collectivités qui ne se sont pas encore inscrites dans une démarche de rénovation de leur patrimoine bâti. Afin de renforcer ce programme et de créer une dynamique locale de rénovation, le SDEE souhaite mobiliser de nouveaux leviers pour le financement d'audits énergétiques, préalable indispensable à une prise de décision des collectivités et a donc sollicité la Région Occitanie pour une campagne d'audits visant à couvrir 50 bâtiments sur la période 2022-2023, selon le plan de financement suivant :

	Audits ACTEE	Autres audits	TOTAL
<b>Montant de l'opération (TTC)</b>	<b>60 000 €</b>	<b>40 000 €</b>	<b>100 000 €</b>
Programme ACTEE	30 000 €	...	30 000 €
Région Occitanie	12 000 €	20 000 €	32 000 €
Autofinancement SDEE	18 000 €	20 000 €	38 000 €

### Mise en œuvre d'une opération collective d'audits énergétiques de bâtiments publics

Dans le prolongement des appels à projets du programme ACTEE pour lequel il est lauréat, et dans un objectif de mutualisation, le SDEE a lancé une consultation ayant pour objet de confier à un ou plusieurs prestataires, de type bureau d'études thermiques, la réalisation d'audits énergétiques afin de dresser des propositions chiffrées et argumentées de travaux générateurs d'économies d'énergie, et ainsi faciliter la prise de décision des maîtres d'ouvrage.

Ces audits concernent le patrimoine bâti des collectivités lozériennes et sont éligibles aux financements ACTEE, à hauteur de 50% de leur coût, pour les bâtiments suivants : écoles, équipements sportifs, bâtiments administratifs et techniques,



équipements socio-culturels. Afin de compléter le financement ACTEE et accompagner la réalisation d'audits pour d'autres typologies de bâtiments, le SDEE a sollicité une demande de financement complémentaire auprès de la Région Occitanie.

Le recensement effectué à l'été 2021 a d'ores et déjà permis de faire remonter les **besoins d'audit de 18 collectivités représentant 30 bâtiments**.

En vue de créer une dynamique locale de rénovation énergétique et concrétiser encore davantage l'accompagnement du SDEE auprès de ses adhérents, il a été approuvé un modèle de conventionnement permettant aux collectivités concernées de confier au Syndicat la réalisation d'un ou plusieurs audits énergétiques, selon les modalités suivantes :

- ✓ priorisation des bâtiments identifiés comme gros consommateurs d'énergie ou pour lesquels une rénovation énergétique globale doit être engagée ;
- ✓ financement intégral par le SDEE de deux audits énergétiques par collectivité dans la limite d'une enveloppe globale sur fonds propres affectée à ce programme de 50 000 €, en complément des aides obtenues dans le cadre du programme ACTEE et auprès de la Région Occitanie ;

Au-delà des deux audits, la collectivité s'acquittera d'une quote-part correspondant à la différence entre le coût TTC de la prestation d'audit et le montant des autres aides éventuellement perçues par le SDEE.



## ADMINISTRATION, FINANCES et RESSOURCES HUMAINES

### AFFAIRES DELIBEREES

#### Actualisation de la prise en charge des frais de déplacement des agents

En application des décrets n°2001-654 du 19 juillet 2001, n°2006-781 du 3 juillet 2006 et n°2007-23 du 23 janvier 2007, il a été décidé d'actualiser les modalités de prise en charge des frais de déplacement engagés par les agents du SDEE.

Cette actualisation porte sur les frais de repas, dans le cadre des missions quotidiennes des agents des services administratifs ou techniques, ainsi que sur les frais engagés lors de déplacements exceptionnels soumis à un ordre de mission en vue de participer à des réunions, colloques ou actions de formation (frais de trajet, de repas, d'hébergement ou frais annexes tels que péage, ...).

#### Création d'un poste d'agent de travaux Eau et Assainissement

Afin de renforcer l'équipe Eau et Assainissement du SDEE et notamment permettre la mise en place d'une seconde équipe d'hydrocurage, il a été procédé à la création d'un poste d'agent de travaux Eau et Assainissement, affecté sur le SPIC Voies et réseaux. La création de ce poste sera effective au 1<sup>er</sup> mars 2022, en contrat de droit privé à temps plein et pour une durée indéterminée.

#### Création d'un poste de responsable mécanique

Au travers de ses trois équipes techniques assurant des travaux et interventions dans les domaines de l'éclairage public, de la collecte et du traitement des déchets et de l'exploitation ou l'entretien des réseaux d'eau et d'assainissement, le SDEE dispose d'une flotte importante de véhicules et engins et notamment :

- ✓ 20 camions avec un PTAC de plus de 20 tonnes, dont 2 camions grue, 7 remorques ;
- ✓ 1 pelle, 6 mini-pelles et 3 engins télescopiques ;
- ✓ 1 chargeuse, 1 tombereau et 1 compacteur à déchets.

L'entretien de ce matériel roulant, hors pneumatiques, représente un budget moyen annuel de 200 000 € HT. C'est la raison pour laquelle, afin d'optimiser la gestion de ce parc, il a été décidé de procéder au recrutement d'un responsable mécanique qui interviendra pour l'ensemble des services techniques du SDEE. La création de ce poste sera effective au 1<sup>er</sup> juillet 2022, en contrat de droit privé à temps plein et pour une durée indéterminée.

#### Suppression d'un poste d'agent technique à temps partiel sur le site de Redoundel

En raison du départ d'un salarié mi-décembre 2021, il a été procédé à la suppression du poste qu'il occupait à temps partiel sur le site de traitement des déchets de Redoundel, en qualité d'agent technique.



# COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

## TRAITEMENT DE DECHETS NON DANGEREUX RECUPERES EN DECHETERIES

### Description

Ce marché a été lancé sous forme d'appel d'offres ouvert pour une période ferme allant jusqu'au 31 décembre 2023, et avec deux reconductions tacites possibles, chacune pour une période d'un an. Il se compose de 3 lots distincts :

- ✓ **lot 1** : traitement du Carton ;
- ✓ **lot 2** : traitement du Tout-Venant ;
- ✓ **lot 3** : traitement des Métaux.

### Résultat de l'appel d'offres

- ✓ **Lot 1 et 2** : attribution à la SAS Environnement Massif Central ;
- ✓ **Lot 3** : attribution aux ETS Bellé & Fils.

## REHABILITATION DE 6 CENTRES DE TRANSFERT D'ORDURES MENAGERES ET D'EMBALLAGES MENAGERS

### Description

Le département de la Lozère compte 6 centres de transfert d'ordures ménagères et d'emballages ménagers, utilisés par les EPCI à compétence "Collecte", pour lesquels le SDEE assure la mise à disposition des équipements nécessaires au regroupement des déchets avant transport jusqu'au site de traitement de Redoundel (pour les OMr) ou au centre de tri du Causse d'Auge (pour les emballages). Ces équipements, installés au milieu des années 2000, sont vieillissants et nécessitent une remise à niveau.

Cette consultation a été lancée sous forme de marché à procédure adaptée et fait l'objet de 3 tranches :

- ✓ tranche ferme : réhabilitation des centres de transfert de Florac, Langogne, Marvejols et Saint Chély d'Apcher ;
- ✓ tranche optionnelle 1 : réhabilitation du centre de transfert du Masegros ;
- ✓ tranche optionnelle 2 : réhabilitation du centre de transfert de Villefort.

Le délai d'exécution global des prestations court à compter de l'ordre de service de démarrage et est fixé à 12 mois pour la tranche ferme. Le délai d'exécution des tranches optionnelles est inclus dans le délai d'exécution de la tranche ferme.

### Résultat de la consultation

Par rapport à l'estimation établie, le marché a été déclaré infructueux. Une procédure avec négociation va être engagée.

## AUDITS ENERGETIQUES DE BATIMENTS PUBLICS

### Description

En coordination avec l'économiste de flux du SDEE, l'opération a pour objet la réalisation d'études de type "audits énergétiques de bâtiment" selon le cahier des charges défini par l'ADEME. Ces prestations ont pour objectif une analyse détaillée et critique de l'enveloppe thermique du/des bâtiments et de ses systèmes énergétiques (chauffage, eau chaude sanitaire, éclairage, ...). Celle-ci doit permettre d'identifier l'ensemble des préconisations d'économie d'énergie et de construire des scénarios de travaux, chiffrés et argumentés, correspondant aux objectifs demandés, afin de permettre aux collectivités maîtres d'ouvrage de disposer d'un outil d'aide à la décision pour la rénovation énergétique de leurs bâtiments.

Cette consultation a été lancée sous forme de marché à procédure adaptée en vue d'un accord cadre à bons de commande multi attributaire, le nombre maximum de candidats pouvant être retenus étant fixé à 3. La durée de validité du marché est fixée à 1 an, et le marché est reconductible de manière tacite 1 fois pour une période de 1 an.

### Résultat de la consultation

- ✓ ALEC Lozère Energie
- ✓ AD3E
- ✓ H3C Energies



**Bureau Syndical et CAO**  
**1<sup>er</sup> février 2022**

**Annexe**

Communiqué de presse du 18 janvier 2022

## Incidence de la hausse des prix de l'électricité sur les contrats d'achats renouvelés au 1<sup>er</sup> janvier 2022

Le Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement de la Lozère (SDEE) organisait le 18 janvier 2022 à Mende, une réunion de présentation des résultats des marchés de fourniture d'électricité pour la période 2022-2024, à l'attention des membres du groupement d'achat qu'il pilote à l'échelle départementale.

La réunion, animée par le SDEE et le cabinet spécialisé Audit Expertise Conseil, en présence de représentants d'EDF, fournisseur retenu pour ces marchés, a permis de faire un point détaillé sur la situation énergétique française, européenne et mondiale, et ses conséquences sur les prix dans le cadre du renouvellement de ces marchés.

### Contexte de la flambée des prix de l'énergie

Depuis maintenant plusieurs mois, le sujet de l'augmentation des prix de l'énergie est régulièrement repris dans les médias nationaux et inquiète de plus en plus les consommateurs.

En 2021, les prix de l'énergie ont en effet connu une **hausse inédite et ininterrompue**, qui s'est encore accélérée en fin d'année. Celle-ci a été couplée à une **volatilité importante, et jamais connue auparavant**, les prix pouvant ainsi augmenter ou diminuer de 20 à 25 €/MWh d'un jour à l'autre, voire en seulement quelques heures.

L'augmentation du prix de l'électricité est influencée par différents facteurs :

- une **forte demande électrique mondiale** avec le redémarrage de toute l'économie post-pandémie ;
- une **hausse du prix des matières fossiles** (gaz, charbon et pétrole) ;
- le **prix des quotas carbone (CO<sub>2</sub>)** ;
- la **disponibilité des actifs de production** et notamment des centrales nucléaires en France, avec des maintenances programmées sur un parc vieillissant (17 réacteurs sur 56 à l'arrêt au 17 décembre 2021).

Au niveau européen, l'électricité est essentiellement produite à partir de centrales utilisant des ressources fossiles, contrairement à la production française qui est à plus de 80% d'origine nucléaire.

La hausse du prix des énergies fossiles est donc un facteur important de l'augmentation des prix au regard de leur utilisation en tant qu'intrants dans la production d'électricité, avec notamment une très forte augmentation du prix du gaz liée à un niveau de stockage au sein de l'Union Européenne inférieur au stock habituel, à des achats massifs de la Chine, et à la forte dépendance vis-à-vis de la Russie (40% des besoins européens en gaz sont assurés par la Russie) qui a récemment diminué ses exportations vers l'Europe pour des raisons géopolitiques.

L'ambition européenne de réduction des émissions de gaz à effet de serre impacte elle aussi le prix de l'électricité, en imposant aux producteurs non vertueux (fortement consommateurs de matières fossiles) de payer des coûts additionnels : le principe du pollueur-payeur est matérialisé par le marché des quotas carbone (système communautaire d'échange de quotas d'émission de CO<sub>2</sub>).

Une forte demande électrique nécessite la sollicitation d'un ensemble d'unités de production disponibles, réactives et flexibles et notamment celles utilisant des ressources fossiles comme le gaz, le charbon ou le pétrole. Le prix élevé de ces intrants auquel s'ajoute l'impact du prix des quotas d'émission de CO<sub>2</sub> et l'indisponibilité de certaines centrales nucléaires est donc venu réhausser le prix de l'électricité sur les marchés de gros.

### Des consommateurs et des fournisseurs impactés par cette situation

L'envolée des prix de l'électricité affecte tout le secteur, à commencer par les consommateurs, particuliers et professionnels, qui font face à des factures de plus en plus élevées.

Fin 2021, cette situation a conduit le gouvernement à prendre une série de mesures d'urgence pour atténuer et contenir la hausse :

- revalorisation de 100 € du chèque énergie ;
- ajustement de la fiscalité, avec une réduction de la Contribution au Service Public de l'Électricité (ancienne TICFE) de 22€ par MWh ;
- limitation temporaire de la hausse du tarif réglementé de vente de l'électricité (TRV) à 4% (contre 12% si les modalités de révision classiques du TRV avaient été appliquées).



Enfin, le 13 janvier dernier, le gouvernement a annoncé une mesure complémentaire en augmentant de 20 térawattheures (TWh) le volume d'électricité nucléaire vendu à prix réduit par EDF à ses concurrents, pour le faire passer à titre exceptionnel de 100 à 120 TWh.

Ces mesures exceptionnelles sont les bienvenues, mais la tenue dans le temps de ce bouclier tarifaire interroge, avec notamment la question d'un éventuel rattrapage du TRV.

Si les consommateurs sont fortement impactés par la hausse des prix, les fournisseurs d'électricité ne sont pas épargnés. Faute de pouvoir proposer des offres satisfaisantes au regard des risques du marché, ou n'ayant pas assez couvert leurs volumes à livrer, certains ont été contraints de s'adapter : réduction ou arrêt de l'émission de propositions commerciales, changements réguliers de prix voire cessation complète d'activité.

Afin de protéger les clients en assurant leur continuité d'approvisionnement, un dispositif de fourniture de secours a été mis en place par le gouvernement en fin d'année. Ainsi, en cas de défaillance d'un fournisseur, les clients sont automatiquement basculés chez le fournisseur de secours, sans qu'aucune démarche ne soit nécessaire. Le fournisseur de secours prend ensuite contact directement avec les clients concernés. Aucun risque de rupture d'approvisionnement n'est donc à craindre pour les consommateurs.

### Un groupement d'achat pour mutualiser les besoins de collectivités et structures d'utilités publiques en Lozère

En réponse à l'ouverture à la concurrence du marché de l'énergie et à la suppression des tarifs réglementés de vente de l'électricité, le SDEE de la Lozère s'est associé dès 2016 à plusieurs syndicats d'énergie pour constituer un groupement de commandes ouvert à tout organisme d'utilité publique. Ce groupement s'étend aujourd'hui à **11 départements** et couvre les besoins de plus de **40 000 points de livraison**, permettant à ses adhérents de bénéficier d'un effet "volume" et d'obtenir de la part des fournisseurs les meilleures offres possibles, tant d'un point de vue technique que financier.

La procédure d'achat mise en œuvre par le groupement pour la période 2022 à 2024 s'appuie sur un accord-cadre d'une durée de trois ans, récemment attribué à EDF.

Afin de contrer la hausse des prix de l'électricité, le groupement a souhaité faire jouer les amortisseurs prévus dans son marché, en demandant 100% de ses droits ARENH (Accès Régulé à l'Energie Nucléaire Historique) qui permet aux fournisseurs de s'approvisionner en électricité à un prix fixé par les pouvoirs publics de 42 €/MWh, beaucoup moins élevé que les prix actuels du marché (135€ au 20 octobre, 295€ au 17 décembre).

Ce mécanisme est toutefois plafonné et lorsque le volume d'ARENH disponible est dépassé, les demandes des fournisseurs sont écartées, les obligeant à acheter la part manquante sur le marché. Pour 2021, le taux d'écrêtement de l'ARENH n'a été connu qu'à début décembre et a été fixé à 37%. Dans le contexte de tension inédit subi par le marché, les prises de position pour couvrir les volumes d'électricité manquants se sont apparentées à du trading boursier pour tenter de prendre des positions aux moments les moins défavorables.

Si les prix obtenus pour l'année 2022 connaissent donc une augmentation significative par rapport aux prix des précédents contrats du groupement, en raison des tensions sur le marché de l'électricité évoquées précédemment, une stratégie d'achats fragmentés sera mise en place pour couvrir les besoins des membres pour les années 2023 et 2024. Cette stratégie, qui mise sur une amélioration du contexte du marché, permettra la prise de positions auprès d'EDF, titulaire du contrat, aux moments les plus opportuns. La moyenne des différentes positions prises sur l'année 2022 permettra ainsi d'obtenir les prix qui s'appliqueront en 2023 et en 2024.

Le SDEE rappelle que face à une telle situation de crise, où de nombreuses incertitudes demeurent, il n'y a pas de réponse idéale. Tous les acheteurs sont confrontés à l'envolée des prix de l'électricité et à des fournisseurs plus ou moins présents et efficaces.

Dans ce contexte, l'achat groupé reste une solution pertinente pour amortir les tensions du marché en permettant la mise en place de stratégies d'achat adaptées, qu'un acheteur isolé et peu averti ne pourrait pas appliquer. La flambée des factures à venir rappelle aussi l'importance d'un meilleur suivi des consommations, de la réalisation de travaux d'efficacité énergétique voire de la mise en place de solutions autonomes de production d'énergie quand elles sont possibles.

#### Chiffres clés

	Groupement	Lozère
Nombre de membres	2 430	143
Nombres de points de livraison	42 500	3 900
Consommation annuelle	670 GWh	36 GWh

Contact presse :  
SDEE de la Lozère

12 boulevard Henri Bourrillon - 48000 MENDE  
Claire BRINGUET – Tel : 04 66 49 22 50

